



Délit de fuite après un soit disant accrochage a l'arret

Par **margote82**, le **17/09/2016** à **14:57**

bonjour,

le 7.08 j'étais arrêté au péage d'une autoroute , une voiture m'a fait une queue de poisson pour passer avant moi, il est ensuite sorti en m'insultant , et voulait faire un constat car il dit que j'ai accroché sa voiture . 'j'ai refusé car j'étais a l'arret . sa compagne est venue me menacer, disant qu'ils avaient pris mon numéro, qu'il y a les caméras de surveillance et que je fais un délit de fuite . je suis repartie en tremblant . peu de temps après je reçois un courrier de son assurance et le porta a la mienne qui me dit s'en occuper . hier j'ai reçu une convocation du commissariat pour délit de fuite . le 7.10. je n'ai pas accroché cette voiture et ne me suis pas sauvé puisque dans les embouteillages . je souhaiterais savoir ce que je risque .merci

Par **Visiteur**, le **17/09/2016** à **22:06**

Bsr,

Si accrochage il y a eu, il devrait y avoir des traces ?

Par **margote82**, le **18/09/2016** à **08:31**

il dit avoir une trace de peinture , mais je sais que je ne l'ai pas accroché , ma voiture est légère et j'étais a l'arret , mon frère était avec moi . savez vous ce que je risque
merci

Par **BrunoDeprais**, le **18/09/2016** à **09:01**

Bonjour

Et bien demandez la preuve de ce que cette personne affirme, témoignages etc....
Sinon, demandez justement au commissariat si vous ne pouvez pas porter plainte pour diffamation voir tentative d'escroquerie.
Si vous êtes sur de vous bien sur.

Par **margote82**, le **18/09/2016** à **09:04**

merci, mon assurance a demandé les preuves, je suis tout de même convoquée au commissariat , et souhaiterai savoir ce que je risque

Par **BrunoDeprais**, le **18/09/2016** à **09:15**

Dites la même chose au commissariat, est-ce que la personne a des preuves de ce qu'elle avance?

Puis tenter de déposer plainte pour diffamation, tentative d'escroquerie.

Dites surtout la vérité.

Parlez de la queue de poisson pour vous passer devant et dans ce cas, comment auriez vous pu faire un délit de fuite dans de telles conditions, vu qu'il était devant vous dans une voie de péage?

Ce que vous risquez est difficile à dire, déjà savoir ce que deviendra la plainte de la partie adverse, recevable ou non?

Par **margote82**, le **18/09/2016** à **09:19**

je vous remercie

mais lorsque je vois sur internet les risque pour délit de fuite : prison, 75000 euros d'amende ...alors que je n'ai rien fait , mon frère était avec moi . ça fait peur

Par **BrunoDeprais**, le **18/09/2016** à **09:46**

Je pense que vous pouvez dormir tranquille de ce côté là :-)

Par **Lag0**, le **18/09/2016** à **10:13**

Bonjour,

[citation]il est ensuite sorti en m'insultant , et voulait faire un constat car il dit que j'ai accroché sa voiture . j'ai refusé car j'étais a l'arret . [/citation]

Le délit de fuite n'est pas constitué ici !

Le délit de fuite :

[citation]Le fait, pour tout conducteur d'un véhicule ou engin terrestre, fluvial ou maritime, sachant qu'il vient de causer ou d'occasionner un accident, [fluo]de ne pas s'arrêter[/fluo] et de tenter ainsi d'échapper à la responsabilité pénale ou civile qu'il peut avoir encourue, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende. [/citation]

On ne peut pas vous reprocher de ne pas vous être arrêté puisque vous l'étiez déjà et qu'il y a eu conversation avec l'autre conducteur.

Si la police a lancé une procédure à votre encontre pour délit de fuite, c'est que les faits ne lui ont pas été rapportés comme ici...

Par **margote82**, le **18/09/2016 à 11:01**

je vous remercie ,en effet j'étais a l'arret . lorsque j'ai refusé . mais ensuite il m'a fait des appels de phares je n'ai pas répondu, la personne avec lui est venue m'insulter et me menacer, ils ont porté plainte et ont donné leur version . et s'est moi qui suis ennuyée .

Par **morobar**, le **18/09/2016 à 17:25**

Bjr,

Lors de votre audition, portez plainte à votre tour pour cette dénonciation calomnieuse (code pénal 226-10)

Votre plainte ne sera examinée que si vous faites l'objet d'un non-lieu, relaxe ou acquittement. A ce moment c'est votre adversaire qui fera l'objet d'une enquête et risquera les condamnations prévues, outre les dommages et intérêts que vous aurez soin de réclamer.

Par **margote82**, le **18/09/2016 à 17:30**

je vous remercie , je voudrais juste savoir si après le commissariat je vais avoir un procès ou si c'est mon assurance qui s'occupera de régler ce problème . étant malade, cette contrariété ne m'aide pas du tout .

Par **BrunoDeprais**, le **18/09/2016 à 17:48**

Bonsoir Margote

Vous avez probablement une protection juridique.

Vous n'aurez pas forcément droit à un procès, ne vous inquiétez pas aussi vite.

Il est certain que c'est le genre de contrariété dont on se passerait bien.

Courage, et comme dit, il faut quand même que la partie adverse prouve ce qu'elle affirme.

Par **margote82**, le **18/09/2016** à **18:05**

mon assurance a demandé les preuves, mais je ne m'attendais pas a une convocation au commissariat et d'ici le 7.10 j'ai le temps de me prendre la tête . merci a tous pour vos messages, c'est la 1ére fois que j'utilise un site . je ne pensais pas avoir des réponses .merci

Par **margote82**, le **08/10/2016** à **20:32**

bonsoir

j'ai donc été convoquée au commissariat , ils ont pris ma déposition , et l'envoient au tribunal . la personne m'a dit que je risquait la suspension de mon permis, ou des points en moins , ainsi qu'une amende . c'est le procureur qui tranchera . savez vous combien de temps cela peut prendre ? j'ai bien dit que j'étais a l'arrêt je n'ai pas fuit et n'ai pas touché la voiture . ils ont une photo ou la voiture est légèrement rayée , mais comment j'aurais pu faire puisque c'est lui qui m'a fait une queue de poisson . c'est un cauchemard . savez vous ce que je risque ? serais je convoquée ? merci pour vos réponse car je suis sortie du comissariat totalement perdue . mais certaine de ne pas avoir accrocher cette voiture qui a porté plainte.

Par **Visiteur**, le **08/10/2016** à **20:41**

Re...

Avez vous refusé à ce conducteur de le laisser s'insérer devant vous dans une file d'attente ?

Si votre véhicule ne comporte aucune trace correspondant à la rayure sur l'autre véhicule. Cela ne devrait pas être difficile à prouver...par un expert éventuellement.

Par **BrunoDeprais**, le **08/10/2016** à **21:05**

Bonsoir Margote

Il y a quand même toujours une question de preuve.

En droit civil, c'est en mode contradictoire.

En droit pénal c'est en mode accusatoire.

Pour la partie pénale, c'est en effet le procureur qui décidera de suites ou non à donner.

Dans ce cas là vous serez "accusée" du délit. A vous de prouver que vous ne l'avez pas commis.

Maintenant ce qui va importer, est ce qu'il y a d'écrit dans votre déposition, et le procureur décidera.

Je ne pense pas qu'à cet instant quiconque pourra vous donner le moindre avis.

Par **margote82**, le **08/10/2016** à **22:43**

je vous remercie . j'ai donné ma version, il ne peut pas y avoir délai de fuite puisque j'étais a l'arrêt . les vitres ouvertes, c'est lui qui m'a fait une queue de poisson pour passer devant . comment aurais je pu l'accrocher . c'est invraisemblable.
merci a vous

Par **Lag0**, le **09/10/2016** à **09:22**

[citation]c'est lui qui m'a fait une queue de poisson pour passer devant . comment aurais je pu l'accrocher . c'est invraisemblable. [/citation]
Y a t-il bien eu contact entre les véhicules ou pas ? C'est difficile à comprendre à vous lire !

Par **margote82**, le **09/10/2016** à **10:46**

non il n'y a pas eu contact , je l'aurais entendu et mon frere aussi les vitres étaient ouvertes j'étais a l'arrêt. lui a un accrochage sur le côté et dit que c'est moi qui le lui ai fait . comment puisque c'est lui qui m'a fait une queue de poisson ? et j'étais a l'arrêt.

Par **BrunoDeprais**, le **09/10/2016** à **13:16**

Bonjour Margote
Mais s'il n'y a pas d'éraflure ou de bosse à l'endroit incriminé sur votre véhicule, il ne devrait pas être trop difficile de prouver votre bonne foi.
Enfin si le procureur poursuit, car pour le moment vous ne le savez pas, mais il serait surprenant quand même qu'il le fasse.

Par **margote82**, le **09/10/2016** à **13:43**

je vous remercie . savez vous combien de temps faut il attendre entre ma convocation au commissariat et la décision du procureur ?

Par **BrunoDeprais**, le **09/10/2016** à **16:32**

Ca dépend de l'engorgement des tribunaux.
Il est également possible que le procureur n'entame pas de poursuites et dans ce cas là vous ne le verrez même pas.

Par **margote82**, le **09/10/2016** à **17:25**

je vous remercie . je ne comprends pas pourquoi au commissariat ils n'ont pas regardé ma voiture car ils auraient vu que je n'avais rien du côté droit comme le prétend ce conducteur . peut être n'est ce pas a eu a le faire ?

Par **BrunoDeprais**, le **09/10/2016 à 17:53**

Rien ne prouve que vous n'avez pas fait réparer votre véhicule entre temps, et puis le commissariat n'est pas expert dans la matière non plus.

Si le procureur vous poursuit et bien demandez à faire expertiser la partie incriminée de votre véhicule.

Par **margote82**, le **09/10/2016 à 17:58**

vous avez raison, . je vous remercie pour vos conseils

Par **jodelariege**, le **09/10/2016 à 18:04**

bonjour votre histoire est bien curieuse en effet .mais que dit votre adversaire? où aurait pu se passer ce délit de fuite ailleurs qu'à l'arrêt au péage? votre adversaire pense peut être que vous l'avez éraflé à un autre endroit ,que vous avez pris la fuite (je ne dis pas que vous l'avez fait mais lui le pense) puis il vous a fait une queue de poisson pour bien vous immobiliser. l'endroit de l'incident supposé est important:où auriez vous pu érafler sa voiture? était ce écrit sur la convocation au commissariat?

Par **margote82**, le **09/10/2016 à 18:11**

pas du tout , j'étais à l'arrêt dans les embouteillages, lorsque ce monsieur m'a fait une queue de poisson car j'avais laissé la distance de sécurité . nous étions au péage . je n'ai pas pu l'accrocher .lorsque j'ai refusé le constat , il m'a insulté et a été porté plainte .je pense que son erraflure il devait l'avoir .

Par **jodelariege**, le **09/10/2016 à 18:24**

je comprends bien mais l'accrochage dont il vous accuse n'aurait il pas pu avoir eu lieu avant ?je vous donne un exemple:il y a quelques années j'étais en discothèque et je me lève pour aller danser ;ok; quand je reviens à ma place je me fais villipander par une jeune fille car en me levant je lui ai donné un coup de coude dans la figure ,je ne m'en suis pas rendu compte ,n'ai rien senti mais j'ai cru ce qu'elle m'a dit , c'était crédible c'est en ce sens que je vous dis que peut être l'autre automobiliste vous accuse d'avoir érafler

sa voiture bien avant d'etre à l'arret au péage...sur un parking d'autoroute ou ailleurs....

Par **margote82**, le **09/10/2016 à 18:31**

non, je suis formelle, il m'a fait la queue de poisson au niveau du péage , pas avant , ni après .c'est un cauchemard cette histoire

Par **jodelariege**, le **09/10/2016 à 18:58**

oui j'ai bien compris qu'il vous a fait une queue de poisson à l'arret au niveau du péage mais lui dit qu'il y a un délit de fuite au péage ou ailleurs?il vous accuse de l'avoir accroché au péage ou ailleurs ;si c'est au péage il devrait y avoir des témoins de l'accrochage ou du non accrochage d'ailleurs puisque vous dites qu'il y avait du monde dans ce que je lis et sans donner raison à votre adversaire j'ai l'impression qu'il s'est passé quelque chose ailleurs et qu'il vous a fait une queue de poisson au péage pour vous "coincer" je viens de relire vos messages et vous dites à un moment qu'il vous a fait des appels de phares donc il était derrière vous et essayait de communiquer avec vous,sans doute vous demander d'arreter puis comme vous ne vous manifestiez pas il vous a fait une queue de poisson pour que vous ne partiez pas je me fais l'avocat du diable ,je ne suis ni pour l'un ni pour l'autre mais cela me donne cette impression là et sans doute aux autorités policières aussi.....

Par **margote82**, le **09/10/2016 à 19:11**

non, il n'y a pas eu d'accrochage ailleurs, sur sa déclaration au commissariat il a marqué que je l'avais accroché au péage . il m'a menacé disant qu'il y a les caméras de surveillance . j'ai demandé au commissariat , il ne les a pas fourni . il a juste joint une photo en noir et blanc de son accrochage qui n'est pas le mien . pas de témoins . pas de vidéo , j'ai demandé les vidéos , on m'a répondu qu'elles étaient effacée , c'était a lui de les demander comme il me l'a dit . sur la photo on ne voit pas la couleur de l'accrochage .il me reproche de ne pas être descendu de ma voiture . je ne suis pas descendu c'est vrai car nous étions a l'arret . et j'ai refusé le constat . je lui ai dit. mon frère a témoigné car nous avons les vitres ouvertes . et on aurait entendu un bruit . la semaine derniere une personne m'est rentré dedans en reculant, même si je n'ai rien eu nous avons entendu tous les 2 un grand bruit . tout de même .je verrai bien ce que va dire le procureur . je n'ai pas le choix . mais je suis honnête , je sais que je ne l'ai pas accroché .et je risque tout de même une amende et des points en moins voire le retrait de permis ml'a dit le gendarme ou rien .

Par **jos38**, le **09/10/2016 à 19:55**

bonsoir. il s'agit tout simplement d'une tentative pour votre accusateur de faire prendre en charge une tonche sur son véhicule par votre assurance. c'est très courant.il est certainement

assuré au tiers et il doit trouver un tiers. un proche qui est paysagiste est confronté au moins 1 fois par mois à ce genre d'accusation "vous avez abîmé ma portière avec votre tondeuse, etc" . désormais il prend en photos tous les véhicules garés avant de commencer son travail

Par **margote82**, le **09/10/2016** à **20:06**

je pense aussi que vous avez raison . car je suis assurée tous risques , et si je l'avais accroché je n'aurais pas hésité a faire marcher mon assurance . est ce que le procureur dira la même chose ? je l'espère . merci a tous pour vos conseils